



Résultats de l'enquête nationale réalisée par l'APLV à l'issue de la session 2013 du baccalauréat

La littérature étrangère en langue étrangère

I. Première partie : statistiques

Questions posées :

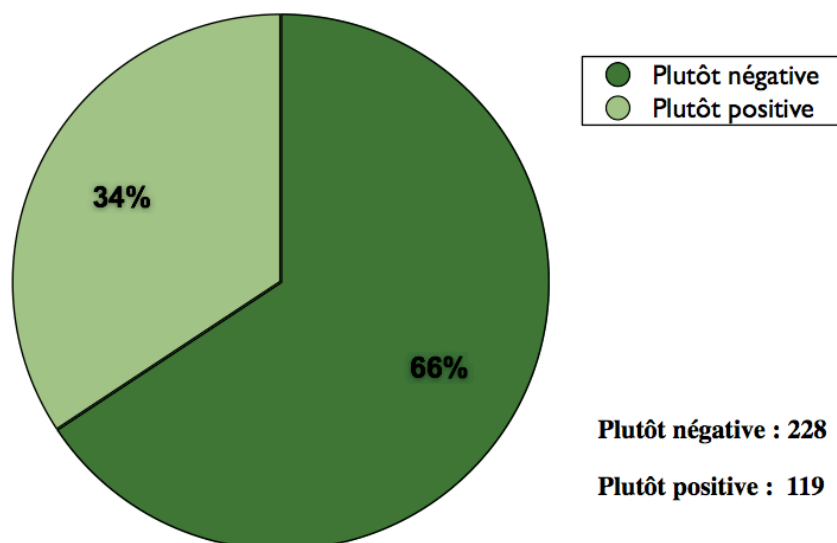
1. Quelle est votre appréciation sur l'épreuve de littérature en série L ?
2. Souhaiteriez-vous des modifications dans l'épreuve de LELE ?

II. Deuxième partie : synthèses des résultats et commentaires de l'APLV

1. Les réponses positives, nettement minoritaires, concernent plutôt l'enseignement
2. Les réponses négatives, largement majoritaires, concernent l'épreuve, mais aussi les objectifs de la matière, les programmes, l'information / formation
3. Les propositions des professeurs
4. Les commentaires de l'APLV

* * *

1. Quelle est votre appréciation sur l'épreuve de littérature en série L ?



De toutes les épreuves, c'est celle qui obtient l'indice général de satisfaction le plus bas.

Appréciations selon l'académie :

	+	-
Aix-Marseille :	11	22
Amiens :	13	19
Besançon :	1	
Bordeaux :	8	14
Caen :	1	5
Clermont :		1
Corse :		2
Créteil :	9	13
Dijon :	2	6
Grenoble :	11	6
Guyane :	1	1
Hors de France :	4	3
Lille :	6	7
Limoges :		1
Lyon :	4	7
Martinique :	1	1
Montpellier :	5	13
Nancy-Metz :	2	4
Nantes :	4	13
Nice :		7
Orléans-Tours :	5	7
Paris :		5
Poitiers :	3	11
Reims :	1	3
Réunion :		2
Rennes :	3	7
Rouen :	3	6
Strasbourg :		4
Toulouse :	3	16
Versailles :	18	22

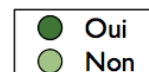
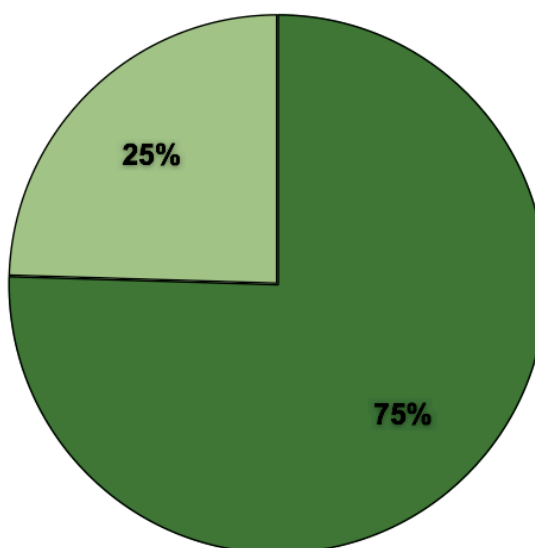
Appréciations selon la langue enseignée :

	+	-
Allemand	12	12
Anglais	64	151
Arabe		3
Espagnol	28	41
Italien	15	20
Portugais		1

2. Souhaiteriez-vous des modifications dans l'épreuve de LELE ?

Réponses selon la langue enseignée :

	oui	non
Allemand	13	17
Anglais	166	42
Arabe	3	
Créole		1
Espagnol	46	20
Italien	14	18



Oui : 242

Non : 99

Comparés avec les précédents, certains résultats peuvent surprendre. Par exemple les germanistes sont 17 à ne rien vouloir changer alors qu'ils n'étaient que 12 à exprimer un avis plutôt positif sur l'épreuve. On peut y lire leur attachement à cet enseignement de la littérature étrangère dans la série L.

II. Deuxième partie : synthèses des résultats et commentaires de l'APLV

1. Les réponses positives, nettement minoritaires, concernent plutôt l'enseignement

Les commentaires accompagnant l'appréciation générale ont davantage porté sur l'introduction d'un enseignement de la littérature étrangère en langue étrangère que sur l'épreuve elle-même. D'ailleurs, plusieurs dizaines de collègues qui n'ont pas eu à enseigner cette matière et n'ont pas fait passer l'épreuve ont tenu à émettre un avis plutôt positif.

Les principales raisons invoquées sont que cet enseignement valorise la série L, qu'il est « intéressant sur le fond » et apprécié aussi bien par les enseignants que par les élèves. Il est même qualifié de très belle initiative, qui permet aux élèves de la série de devenir de vrais littéraires. Un collègue va même jusqu'à dire que c'est le seul point positif de la réforme. Voici d'autres raisons avancées :

- c'est une matière agréable à enseigner, car une grande liberté pédagogique est laissée à l'enseignant, aucune œuvre n'étant imposée ;
- elle apporte aux élèves des milieux défavorisés une culture littéraire qui leur faisait défaut ;
- le programme concernant les deux années du cycle, même ceux qui n'avaient pas beaucoup d'appétence pour cette série ont fini par s'y intéresser et progresser ;
- la constitution de dossiers où il y a apport de l'enseignant, qui choisit les textes, mais aussi apport personnel de l'élève qui doit faire des recherches pour le compléter et argumenter, est novatrice et enrichissante. Elle encourage à lire en langue étrangère et forme à l'autonomie (un collègue a comparé ce type de travail à celui des TPE).

Mais dans l'ensemble, les commentaires ont été peu fournis, on n'est guère allé au-delà de l'expression de satisfaction, souvent on s'est même arrêté là. On a presque toujours formulé des restrictions, avec des critiques qui rejoignent celles des autres collègues, concernant en particulier la fiche d'évaluation, surtout le coefficient et la durée de l'épreuve jugés insuffisants, le premier ayant été qualifié par certains de « honteux » ou d'« inepte ». Un avis significatif mérite d'être cité, ne serait-ce que pour montrer la nécessité de cadrer plus précisément et plus clairement l'épreuve elle-même :

« Intéressant mais le timing est impossible. La grille de notation est bien trop ambitieuse et très mal conçue pour une épreuve pourtant intéressante. Comment présenter 4 documents en 5 minutes ? Mes élèves ont été terriblement frustrés, et de plus je pense que cette épreuve devrait être indépendante de celle de LVA pour éviter de mettre tant de pression sur un seul et même entretien. »

Pour résumer l'avis général de ces collègues, on peut citer ces commentaires qui ressemblent au « peut mieux faire » fréquemment employé sur les bulletins trimestriels :

« Il faut poursuivre dans cette voie. » « C'est la première fois ! » « Il faut lui laisser le temps de s'installer afin qu'on sorte peu à peu de l'explication de texte. »

2. Les réponses négatives, largement majoritaires, concernent l'épreuve, mais aussi les objectifs de la matière, les programmes, l'information / formation

Les commentaires accompagnant les avis ont été proportionnellement plus nombreux et plus fournis que dans le groupe précédent (221 / 228 vs 91 / 119). Peu de collègues remettent en cause la création de cet enseignement et de l'épreuve qui lui est attachée, mais la plupart critiquent sévèrement l'organisation du premier et les modalités de la seconde.

a. L'enseignement :

- les objectifs sont jugés tantôt trop ambitieux, tantôt peu clairs, tantôt les deux à la fois ; les collègues sont nombreux à penser qu'ils sont hors de portée de la plupart des élèves de la série L d'aujourd'hui et qu'ils conduisent au résultat inverse de celui recherché, le bachotage, l'apprentissage et la récitation lors de l'épreuve d'un commentaire fait par le professeur ;
- l'horaire est presque unanimement jugé insuffisant en terminale pour atteindre les objectifs fixés par les programmes et tels qu'ils apparaissent à la lecture des fiches d'évaluation ; certains collègues signalent en particulier que vu les effectifs et l'horaire, la pratique de l'oral est limitée alors que l'épreuve est orale.

b. L'épreuve :

- le coefficient est jugé disproportionné par rapport au travail demandé, inadapté à une matière obligatoire censée « *redorer le blason* » de la série L ; beaucoup d'élèves ne prennent pas la matière au sérieux ;
- la durée de l'épreuve, surtout les 5 minutes accordées au candidat pour présenter son dossier, sont jugées insuffisantes pour lui permettre d'aller au bout de ce qu'il a à dire ; un collègue résume assez bien l'avis général : « *il est impossible pour un élève de présenter un dossier (de 4 documents) [...] tout en faisant preuve de culture littéraire et en ayant recours à des "outils méthodologiques" (dont on ne sait pas vraiment ce qu'ils sont)... en 5 min* » ; dans ces conditions « *La partie interactive [...] se réduit à un échange de banalités. Beaucoup de travail pendant l'année pour pas grand-chose.* »
- la juxtaposition de l'épreuve de LELE et de celle de LVO ou LVA a posé des problèmes de plusieurs natures :
 - l'oral, d'une durée totale de 30 ou 40 min, a été épuisant aussi bien pour les candidats que pour les examinateurs ;
 - le passage sans transition d'un type d'épreuve à l'autre, des notions aux thématiques, a semble-t-il déstabilisé certains candidats ;
 - « *il est difficile pour l'examineur de s'approprier le contenu d'un dossier en 2 minutes (temps de battement entre 2 candidats)* » ;
 - l'évaluation faite par un seul examinateur pour deux épreuves peut être une source d'injustice.
- la fiche d'évaluation a été jugée inapplicable dans bien des cas, en particulier l'item « Culture littéraire » qui concerne le quart du résultat, ce qui est jugé excessif par quelques collègues ; certains déclarent n'avoir tenu aucun compte de cette fiche afin d'éviter d'attribuer des notes trop catastrophiques, au risque de dénaturer complètement l'épreuve, comme le souligne un collègue dans ce témoignage : « *Il a été impossible d'appliquer la grille d'évaluation aux candidats qui se contentaient de résumer les textes : 0/20 pour hors sujet ? 10/20 pour le travail fourni ? 15/20 par bienveillance ? Beaucoup d'examineurs qui n'avaient pas enseigné en L ont rapidement mis la grille de côté et sont revenus au barème classique du 10/20 pour*

connaissance des documents et 10/20 pour la qualité de l'expression... ce qui n'a plus rien à voir avec les objectifs d'origine. » ; enfin on estime que cette fiche dénote des exigences supérieures à celles qui concernent la LVA pourtant dotée d'un horaire deux fois supérieur ;

Le constat fait par certains enseignants à l'issue des épreuves est sévère : *« Les dossiers qui m'ont été présentés étaient élaborés avec finesse, mais l'exploitation que les candidats en ont faite laissait franchement à désirer. Ils ne semblent pas avoir compris les enjeux de l'épreuve et ont procédé comme pour une analyse de document pour un oral de LV1 ou de LV2, si bien qu'il m'a été difficile d'évaluer leur prestation en fonction des critères retenus et que les notes ont souvent été assez lamentables, pénalisant les candidats au lieu de les valoriser. » ; d'autres collègues n'étaient pas étonnés de constater, lorsque les candidats étaient issus d'une même classe, que tous les exposés étaient identiques.*

c. L'information et la formation

- de nombreux collègues avaient déjà signalé le défaut d'information concernant les épreuves de la série L dans leurs réponses sur l'épreuve d'expression orale, plus élevé statistiquement que pour les autres séries ; certains ont tenu à le rappeler pour la LELE : *« Quant à la constitution du dossier, "libre interprétation de l'enseignant", car pas de conseils de nos IPR » ; « Aucune information de l'inspection pour expliquer les modalités de l'épreuve (étude d'une œuvre intégrale ? d'extraits de textes uniquement ?) donc au final tous les professeurs n'ont pas compris la même chose et pas fait la même chose avec les élèves » ; « les consignes pour la mise en forme des dossiers divergent parfois d'une académie à l'autre ».*

Les conséquences du manque d'information, quelle qu'en soit la cause, ont été préjudiciables aux candidats et ont porté atteinte à la crédibilité de l'épreuve : *« il y a eu beaucoup de disparités entre candidats du fait que le BO n'est pas interprété de la même façon par tous. » ; « Beaucoup d'erreurs de la part des jurys lors de l'oral, qui ne connaissaient même pas le format de l'épreuve ! Cela a fortement déstabilisé les élèves qui s'étaient préparés avec beaucoup d'angoisse à cette épreuve ».*

- certains revendiquent même une formation pour l'enseignement de la matière : *« Il faut former les professeurs, leur permettre de confronter leurs démarches, pour mieux préparer les élèves. »*

Pour résumer l'avis général de ces collègues, on peut citer ce commentaire qui rappelle le premier objectif de cet enseignement de la LELE : *« ce n'est pas ainsi que vous allez donner aux élèves le goût de lire, encore moins l'envie d'aller en série L ! ».*

3. Les propositions des professeurs

Elles sont diverses et parfois contradictoires. Nous avons choisi de ne pas les séparer selon l'avis général émis, plutôt positif ou plutôt négatif, ce qui n'aurait pas eu beaucoup de sens, mais de les classer en 3 groupes en fonction de leur nature.

a. Maintien de l'enseignement et de l'épreuve finale avec des modifications

C'est la position largement majoritaire (nous ne revenons pas sur la minorité qui souhaite le maintien de l'enseignement et de l'épreuve dans leur état actuel, parfois par crainte de voir supprimer un enseignement auquel ils tiennent). Les propositions concernent :

- Le coefficient de l'épreuve
On propose au moins 2 : c'est un vœu quasi général.
- La durée de l'épreuve

La proposition la plus fréquente est de porter à 10 min le temps laissé au candidat pour faire son exposé. Pour l'entretien il y a peu d'avis exprimés : certains collègues estiment qu'on peut le maintenir à 5 min. Ceux qui proposent d'adapter les attentes et les modalités de l'épreuve à sa durée sont l'exception.

- L'organisation et le déroulement de l'épreuve

Le vœu également quasi général est de dissocier l'épreuve de LELE de celle de LVO ou LVA. On propose aussi, pour garantir la pertinence, la validité et la fiabilité de l'évaluation de ne désigner comme examinateurs que des professeurs qui ont assuré l'enseignement de LELE. Enfin un collègue propose, pour veiller à la diversité des LV, d'éviter la combinaison LVA - LELE dans une seule langue.

- La fiche d'évaluation

Les demandes de modifications sont bien évidemment liées aux attentes des collègues concernant les objectifs de l'enseignement et les modalités de l'épreuve. C'est sans doute pourquoi tous ceux, nombreux, qui ont souhaité expressément une révision ont rarement donné de précisions. À signaler cependant la proposition d'un collègue de supprimer « *l'exigence de connaissances culturelles contextuelles : c'est un encouragement au bachotage, qui est inégalitaire, puisque certains textes quasi civilisationnels contemporains n'ont rien à voir avec un extrait de Shakespeare ou d'un poète métaphysique du 16^e siècle* ».

- La constitution du dossier

Certains collègues proposent de la modifier fondamentalement et en cohérence avec les programmes. Un collègue résume ainsi leur opinion : « *la démarche actionnelle présente dans les programmes s'étiole avec la constitution d'un dossier à partir des textes et non pas à partir des activités menées en classe* ».

D'autres proposent de le simplifier et de le réduire, soit en ramenant le nombre de textes à 2, soit en supprimant le document complémentaire qui est selon eux parfois très difficile à trouver pour des élèves, et de le remplacer par un texte littéraire en rapport avec la thématique choisie par les candidats.

Enfin, alors que certains souhaiteraient voir exclure tout document en français, d'autres voudraient qu'il soit possible d'en ajouter dans d'autres langues étudiées afin, disent-ils, de favoriser le plurilinguisme.

- L'horaire d'enseignement

Ceux qui se sont exprimés sur ce sujet souhaitent voir instituer un horaire hebdomadaire de 2 h en 1^{re} et en terminale, à l'exception d'un seul collègue qui préconise l'inversion : 1 h 30 en 1^{re} et 2 h en terminale.

- Les objectifs et le programme

La majorité des collègues demande une définition plus claire des objectifs de l'enseignement de la LELE et une épreuve avec des attentes définies en cohérence à la fois avec l'objectif de la création de l'épreuve, qui est de donner à la série L une orientation littéraire, et du premier objectif indiqué dans les programmes, qui est de développer le goût de lire et d'augmenter l'exposition de l'élève à la langue.

Nous signalons aussi une proposition concernant le choix des textes : un collègue souhaiterait que soit conseillé un certain nombre d'ouvrages, ce qui serait de nature à rassurer un grand nombre d'enseignants.

- La diversité des langues concernées

De nombreux collègues déplorent la décision de leur chef d'établissement d'imposer l'anglais à tous les élèves.

Quelques collègues ont formulé les propositions suivantes. Nous avons tenu à les citer pour montrer le malaise ressenti par ces enseignants, désireux de changements au bénéfice de leur discipline et de leurs élèves.

b. Changement de la nature de l'épreuve

Quatre propositions ont été relevées :

- Rendre la matière optionnelle (*en elle-même, cette mesure proposée par quelques collègues ne résoudrait pas les problèmes de la définition des objectifs et de l'évaluation*).
- Simplifier l'épreuve et la transformer en contrôle en cours de formation (*mais l'auteur de la proposition n'a rien dit sur la façon de la simplifier ni sur les objectifs de sa transformation*).
- La remplacer par un contrôle continu avec une épreuve de rattrapage en juin (*mais rien n'a été dit sur celle-ci*).
- Lui ajouter une partie écrite, pour valoriser l'enseignement de la LELE (*sans précision sur la nature de cette partie écrite et sans indication du programme sur lequel elle porterait*).
- Ne la proposer que sous la forme d'un écrit associé à l'épreuve écrite de LV1 (*sans plus de précision ; cela reviendrait en outre à exclure de cet enseignement toutes les langues dites rares*).

c. Suppression de la LELE

On propose de :

- la remplacer par « *une matière offrant une ouverture culturelle plus globale, incluant civilisation (cinéma, peinture, littérature, histoire...) et littérature permettant ainsi une approche plus accessible aux élèves* ».
- la regrouper avec LVA (*ce qui équivaut à retourner à la situation antérieure*)

4. Les commentaires de l'APLV

Nous voudrions rappeler aux lecteurs ministériels éventuels qui nous auront lu jusqu'ici ce que nous avons dit en 2011 lors de l'audience qui nous avait été accordée le 12 mai 2011 au Ministère. Nous avons été reçus par Christophe Kerrero, Conseiller chargé des affaires pédagogiques et de l'égalité des chances, et Raphaël Muller, Conseiller diplomatique chargé de la culture et de la mémoire.

Pour cela nous citons l'extrait de notre compte rendu de l'audience, publié sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article3900>

« Nous avons fait remarquer que les programmes et surtout les objectifs concernant les options littérature en langue étrangère et langue d'approfondissement n'étaient pas encore actuellement clairement définis et que cela posait un problème aussi bien pour l'enseignement que pour l'évaluation, les deux étant bien entendu indissolublement liés.

Monsieur Kerrero a précisé que les modalités d'évaluation en série littéraire n'étaient pas encore arrêtées. Il nous a déclaré être conscient qu'il restait « des ambiguïtés à lever », mais il a affirmé que le but de la réforme était de faire de la série littéraire une filière d'excellence des langues vivantes, en veillant à ce qu'elle ne devienne pas encore moins attractive qu'elle ne l'était. Pas question, donc, d'en faire une khâgne¹ !

Sur ce dernier point nous avons fait part de notre plein accord tout en insistant sur le fait qu'il était urgent de fournir le cadre dont avaient besoin les professeurs. »

Le texte officiel des programmes n'a pas été modifié.

¹ Il s'était déclaré inquiet après avoir examiné les premiers manuels de LELE publiés à l'époque. (NDA)

Nous ne citerons pas tous les textes publiés sur notre site et où la question des épreuves du baccalauréat a été traitée. On pourra les relire ou les découvrir sur le site à cette adresse :

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique11>

Mais nous tenons à citer cet extrait du document qui avait été envoyé le 24 juillet 2012 aux représentants du ministre qui nous avaient reçus le 3 juillet 2012, monsieur Jean-Marie Panazol et monsieur Yannick Tenne, tous deux conseillers techniques au cabinet du ministre :

« Épreuve orale obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère (LELE)

1. Remarques

- Préparation des élèves

- Les professeurs ont été pour le moins déconcertés par le contraste saisissant entre le premier objectif annoncé pour cet enseignement (« développer le goût de lire »), le temps qui est imparti à celui-ci, les activités préconisées, la durée de l'épreuve terminale et le coefficient qui lui est affecté, d'une part, d'autre part un programme d'une ambition démesurée et des objectifs hors d'atteinte si l'on se réfère à ceux qu'on peut induire de la fiche d'évaluation.
- Il n'est précisé nulle part si le candidat sera évalué sur le travail réalisé sur les deux années du cycle terminal ou seulement sur celui de la deuxième année.

- Évaluation

- Très peu de candidats pourront faire une « description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents », dégager l'intérêt littéraire de trois ou quatre documents en recourant à « des outils méthodologiques pertinents », les mettre en perspective de façon pertinente « dans leur (s) environnement(s) littéraire(s) », en cinq minutes, sans réciter un cours.
- On ne peut en 10 mn évaluer la capacité d'un candidat à percevoir « les enjeux des textes sur lesquels il est interrogé et les spécificités de la littérature en langue étrangère qu'il a étudiée ».
- La fiche d'évaluation proposée amènera l'examineur à évaluer une deuxième fois, à quelques minutes d'intervalle, l'épreuve étant accolée à LVO ou LVA, l'expression orale du candidat (4^e colonne de la fiche).

2. Propositions de l'APLV pour la session 2013 :

- a. publication d'une note de service pour apporter la précision demandée et redéfinir les capacités à acquérir aux cours du cycle terminal par les activités préconisées ;
- b. proposer une fiche d'évaluation corrélée à des objectifs raisonnables, explicités sous forme de descripteurs. »

Chacun jugera si nous avons été entendus. Pour notre part nous avons le sentiment de nous être heurtés, non pas à un mur, mais à un obstacle élastique qui nous a renvoyés à chaque fois au statut que de hauts fonctionnaires courtois, sûrs d'eux et un tantinet condescendants, accordent aux enseignants : celui de simples exécutants qui n'ont pas à connaître leurs motivations, mais qui doivent décrypter sans renâcler leurs directives obscures, parfois contradictoires, et les appliquer vaille que vaille et sans sourciller.

Nous savons lire et nous avons bien noté dans les réponses à nos questions qu'une minorité non négligeable de collègues avaient su décrypter les textes, comprendre l'esprit dans lequel il fallait les appliquer, concernant aussi bien l'enseignement que l'évaluation. Nous n'avons aucune raison de douter de leur réussite et de ne pas nous en réjouir. Mais il est raisonnable d'extrapoler à partir des résultats de cette enquête pour conclure que ce n'est pas le cas de la majorité des enseignants et que nous l'avions prévu. La raison et le sens de l'intérêt public, le souci de celui des élèves, une volonté sincère de rehausser l'image de la série L voudraient qu'on en tienne compte.

Une réforme incomprise, quelles que soient les raisons de l'incompréhension, a de grandes chances de donner de mauvais résultats. Il faudrait répondre sans hauteur à la demande de clarification, d'explication, d'information et de formation des enseignants, enfin, conformément à la promesse qui nous avait été faite, à notre demande de concertation.